



Ville d'Orange

Service Communication

**Droit de réponse
de Monsieur Jacques Bompard
député-maire d'Orange
13 avril 2015**

Subventions aux associations orangeoises

Monsieur le Directeur de la publication,

Conformément à l'article 13 de la loi du 29 juillet 1881, je vous prie d'insérer dans le journal *La Provence* le droit de réponse produit ci-dessous, suite à l'article intitulé « *Il y aura moins d'argent dans les caisses de la ville* » du 10 avril 2015.

Contrairement à ce que dit Jean-Luc Parpaleix dans son article sur les finances de la ville de Cavaillon, la bonne santé financière de la ville d'Orange n'est pas due à sa politique de subvention à ses associations.

Lesdites subventions aux associations orangeoises n'ont pas baissé mais au contraire augmenté : elles sont passées de 146 732 euros en l'an 2000 à 951 000 euros en 2013, soit une augmentation de 548 %, à comparer au taux d'inflation sur la même période : 26,6 % !

La bonne santé financière d'Orange est due à la lutte contre les dépenses somptuaires et les dépenses de fonctionnement inutiles ou abusives.

Le formidable travail humain des associations orangeoises n'appartient à aucune de ces deux catégories.

Les subventions aux associations orangeoises ne sont pas la variable d'ajustement de notre budget municipal. Elles manifestent concrètement la reconnaissance et le soutien de tous les Orangeois pour le travail qu'elles réalisent.

Jacques Bompard
Député-Maire d'Orange